

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : PROCESSUS ÉLECTORAL DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 28 DECEMBRE 2025

DECLARATION DU REDHAC No 0044/17/12/2025

Douala-Bangui, le 17 Décembre 2025 ; le REDHAC et sa Coalition pays-RCA, en qualité d'observateur, suivent de près l'actualité relative à l'organisation des élections générales du 28 décembre 2025 en République Centrafricaine.

Environ 2,3 millions de Centrafricaines et les Centrafricains seront attendus aux urnes pour participer aux élections présidentielle, législatives, régionales et municipales.

Le 29 septembre 2025, le Président de la République a, à travers un décret signé communiqué officiel portant convocation du corps électoral pour ces élections groupées en dépit des défis logistiques et sécuritaires de l'heure. Cette annonce faisait suite à une rencontre stratégique entre l'Autorité Nationale des Élections (ANE) qui est l'organe en charge des élections et les partenaires aux processus électoraux ; confirmant ainsi que les élections générales auront bel et bien lieu le 28 décembre 2025 avec le soutien logistique et sécuritaire de la MUNISCA.

Le 02 octobre 2025 marquait alors l'ouverture officielle des dépôts de candidatures, conformément aux dispositions prévues par le Code électoral en vigueur.

Le 13 décembre 2025, la campagne électorale avait débuté question de permettre aux différents candidats de disposer suffisamment du temps pour présenter leurs projets au peuple et convaincre les électeurs.

À l'élection présidentielle par exemple, sept candidats sont en lice parmi lesquels le chef de l'État sortant, Pr. Faustin-Archange Touadéra, qui s'il est réélu briguera un troisième mandat. Ses autres concurrents sont entre autres : Aristide Briand Reboas, ancien Ministre de la Jeunesse et des sports ; Anicet-Georges Dologué, l'opposant ; Eddy Symphorien Kparekouti, ingénieur en génie civil ; Henri-Marie Dondra, ancien Premier Ministre ; Marcellin Yalemende, candidat indépendant, et Serge Ghislain Djorie, qualifié d'ambitieux.

Ces différentes étapes soulignées et entérinées par l'ANE, constituent un tournant majeur pour la consolidation de la démocratie dans le pays. Elles visent sans doute à assurer un processus électoral transparent, inclusif et crédible, dans le strict respect des textes en vigueur.

C'est l'occasion pour le REDHAC et sa Coalition-pays RCA de féliciter l'ensemble des acteurs du processus électoral pour le déroulement de cette phase pré-électorale avec précisément l'organisation des élections régionales, législatives et municipales dont les dernières datent de 1988, suivi des entraves à la liberté d'organiser librement les meetings et les déplacements.

Cependant, dans un climat de tensions sociales l'opposition critique tout de même l'indisponibilité de Huguette Ndindi, cheffe du centre de traitement des données de l'ANE.

De tout ce qui précède,

Le REDHAC et sa Coalition pays-RCA :

- ✓ Restent préoccupés par les risques qu'encourent les Défenseurs des Droits Humains en République Centrafricaine surtout en cette période pré-électorale ;
- ✓ Condamnent par avance tout acte de violence avant, pendant et après ces élections groupées du 28 décembre 2025 ;
- ✓ S'insurgent contre la restriction de l'espace civique sous prétexte de l'organisation des Élections.

Ensuite, le REDHAC et sa Coalition pays-RCA demandent au gouvernement Centrafricain :

- ✓ De prendre toutes les mesures appropriées visant à éviter une instabilité politique accrue, avec des risques de troubles sociaux et de violences ;
Rappellent que la Déclaration sur les critères pour des élections libres et régulières stipule clairement que : « *Dans tout État, l'autorité des pouvoirs publics ne peut être fondée que sur la volonté du peuple exprimée à la faveur d'élections sincères, libres et régulières, tenues périodiquement au suffrage universel, égal et secret* » ;
- ✓ De décrisper le climat social en évitant les menaces, intimidations et frustrations, surtout celles émanant des autorités publiques qui risqueraient de conduire à un soulèvement populaire ;
- ✓ De procéder à la libération immédiate et sans condition de toutes les personnes interpellées et incarcérés dans les prisons de la Centrafrique ;
- ✓ D'inciter toutes les parties prenantes au processus électoral (candidats, médias, l'ANE, Conseil Constitutionnel, observateurs électoraux, etc.) à adopter un code de conduite régissant la campagne électorale et le scrutin proprement dit en toute équité ;
- ✓ D'assurer la régularité du décompte des voix le moment venu ;
- ✓ De respecter et garantir les Droits de l'Homme en toutes circonstances surtout avant, Pendant et après le processus électoral du 28 décembre 2025 ;
- ✓ D'exiger que tous les candidats puissent faire librement connaître leur projet de société à l'électorat en toute quiétude, et qu'ils jouissent d'un égal accès aux médias du service public pendant la campagne électorale ;

- ✓ De veiller à ce que le scrutin soit organisé de manière à éviter la fraude ou toute autre forme d'irrégularité susceptible d'entraver le bon déroulement du processus électoral, et de jeter le discrédit sur cette élection ;
- ✓ De prendre les mesures nécessaires et appropriées pour garantir que le principe du secret du scrutin soit respecté et que les électeurs puissent voter librement, sans crainte ou intimidation.

Enfin à l'Union Africaine (CADHP, Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples) et l'ONU (Organisation des Nations Unies) d'exiger du gouvernement Centrafricain, le respect scrupuleux :

- ✓ De la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- ✓ De la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance (CADEG) ;
- ✓ Des principes et directives sur les droits de l'Homme et des Peuples dans la lutte contre le terrorisme en Afrique ;
- ✓ De Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques ;
- ✓ De la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Me Alice Nkom,
Co-PCA
Cameroun

Me Bruno Gbiegba,
Vice-Président
RCA

Rostin Manketa,
2e Vice-Président
RDC

Marc Ona Osangui,
3e Vice-Président
Gabon

Roch Euloge N'Zombo,
Conseiller
Congo Brazzaville

Pyrrhus Boguel,
Conseiller
Tchad

Lucie Boalo ,
Secrétaire/Rapporteure
RCA

Annie Bambe,
Communicatrice
RDC

Alfredo Okenve,
2e secrétaire/Rapporteur
Guinée Equatoriale

Maximilienne Ngo Mbe,
Directrice Exécutive
Cameroun

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
 MOB : (+237) 681 23 89 96/ 697 61 81 95
 Facebook : RedhacRedhac
 Twitter : @RedhacRedhac
 Site-Web : www.redhac1.info